

Comité Syndical du 20 octobre 2021

DELIBERATION N° 2021-10-082 Tableau des effectifs à jour

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du quatorze octobre deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le quinze octobre deux mille vingt et un, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à quinze heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Georges. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
105	14	21	
<p>Présents : LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, SAVELLI Pierre, FERRANDI Etienne, GRAZIANI Frédérick, GUIDONI Pierre BERNARDI François, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, CICCADA Vincent, PIFERINI Baptiste, (suppléant de Mme Christiane Franceschini) ADORNI Roméo et GIANNI Georges.</p> <p>Absents représentés : POZZO di BORGO Louis (pouvoir à SAVELLI Pierre), SOTTY Marie-Laurence (pouvoir à FERRANDI Etienne), NICOLAI Marc-Antoine (pouvoir à MARIOTTI Marie-Thérèse), TERRGHI Charlotte (pouvoir à MATTEI Jean-François), MARCHETTI Etienne (pouvoir à BERNARDI François), OLMETA Claudy (pouvoir à GUIDONI Pierre), et CESARI Etienne (pouvoir à GIANNI Georges).</p> <p>Absents : BATTISTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, ROMITI Gérard, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul. BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FRAU David, KERVELLA Philippe, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël. COLOMBANI Paul-André et DE PERETTI Don Napoléon. ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane et SEITE Jean-Marie. FANTOZZI Jean-Michel, VIVONI Ange-Pierre et VUILLAMIER Jean-Marcel. BRUZI Benoît, EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François, GIFFON Jean-Baptiste et MURACCIOLI Jean-Jacques. SINDALI Philippe. BERLINGHI François et CIMIGNANI Marie-Flora. ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph. DOMINICI Jean, GALETTI Joseph, GIABICONI Jean-Charles, PASQUALI Gabriel et RAO Frédéric. FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude. FRANCHESCHI Jean-Claude. ALBERTINI Pierre-François et NEGRONI Jérôme. LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent et PERENEY Jean, CHIAPPINI Charles, GIORDANI Jean-Pierre, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François. LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, QUILICHINI Paul, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory.</p>			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 25/10/2021 et de la publication de l'acte le : 25/10/2021			
			 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211020-2021-10-082-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2021
 Date de réception préfecture : 25/10/2021

Monsieur Don-George GIANNI, Président expose,

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les besoins de la structure évoluent et nécessitent de faire évoluer le tableau des effectifs en conséquence, afin d'accompagner le déploiement des actions stratégiques :

- création d'un second poste de chauffeur super lourd pour la recyclerie mobile du grand Ajaccio, au grade d'adjoint technique principal 1ère classe

Cette mise à jour du tableau des effectifs reproduit ci-après a recueilli un avis favorable du comité technique le 9 septembre dernier.

TABLEAU DES EFFECTIFS

1. EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2021	ETP Pourvus au 01/10/2021	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	1	1	Directeur général des services			1
Directeur général adjoint des services	1	1	Directeur général adjoint des services			1
Collaborateur de cabinet	1	0	Collaborateur de cabinet			1
TOTAL (1)	3	2	TOTAL (1)	0	0	3

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211020-2021-10-082-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2021
 Date de réception préfecture : 25/10/2021

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2021	ETP Pourvus au 01/10/2021	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	1	1	Attaché hors classe			1
Attaché principal	2	2	Attaché principal			2
Attaché	4	3	Attaché			4
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	Rédacteur principal de 1ère classe			1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe			1
Rédacteur	5	3	Rédacteur			5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4	Adjoint administratif principal de 1ère classe			4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6	2	Adjoint administratif principal de 2ème classe			6
Adjoint administratif	4	3	Adjoint administratif			4
TOTAL (2)	28	19	TOTAL (2)	0	0	28
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	1	0	Ingénieur hors classe			1
Ingénieur principal	6	4	Ingénieur principal			6
Ingénieur	9	7	Ingénieur			9
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	7	5	Technicien			7
Agent de maîtrise principal	2	2	Agent de maîtrise principal			2
Agent de maîtrise	13	11	Agent de maîtrise			13
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	7	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	9

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211020-2021-10-082-DE
Date de télétransmission : 25/10/2021
Date de réception préfecture : 25/10/2021

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2021	ETP Pourvus au 01/10/2021	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 2ème classe	20	14	Adjoint technique principal de 2ème classe			20
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	54	50	Adjoint technique			54
TOTAL (3)	123,46	103,46	TOTAL (3)	0	1	124,46
TOTAL GENERAL (1+2+3)	154,46	124,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	0	1	155,46

Il est proposé aux membres du comité de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs au titre de l'année 2021 et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre de cette délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant le besoin identifié et validé par le comité technique du 9 septembre 2021,
Considérant l'avis favorable du comité technique du 9 septembre 2021,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de Monsieur le Président

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues, -
- Approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2021 selon le tableau ci-dessus aux conditions précitées,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Le Président,

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia.

Actes de réception en préfecture
02B-200009827-20211020-2021-10-082-DE
Date de télétransmission : 25/10/2021
Date de réception préfecture : 25/10/2021